
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET
N°2023/040
FINANCES LOCALES (7.1)
Budget Principal
de la Commune d'Hazebrouck
Affectation du résultat de l'année 2022



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND,
M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SAUZEAU	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme NUNS
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

M. DEBAECKER, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le compte de gestion 2022 du Trésorier Municipal approuvé par délibération ;

Vu le compte administratif 2022 de la commune adopté par délibération ;

Considérant la conformité des deux documents précités ;

Considérant que le résultat de la section investissement de l'exercice 2022 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2022 - Excédent	+ 3 838 351,56 €
Résultat antérieur - Excédent	+ 543 877,80 €
Résultat de la section d'investissement - Excédent	+ 4 382 229,36 €

Solde des restes à réaliser :

Recettes	+ 511 085,36 €
Dépenses	- 3 762 012,86 €
Besoin de financement	- 3 250 927,50 €

Résultat d'investissement global 2022

Résultat de la section d'investissement - Excédent	+ 4 382 229,36 €
Solde des restes à réaliser	- 3 250 927,50 €
Résultat d'investissement - Excédent	+ 1 131 301,86 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2022 - Déficit	- 313 640,24 €
Résultat antérieur - Excédent	+ 5 538 016,53 €
Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	+ 5 224 376,29 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2023 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du Budget Principal Ville en totalité, soit 5 224 376,29 €, au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2023 ;

- D'affecter le résultat d'investissement 2022 du Budget Principal Ville en totalité, soit 4 382 229,36 €, au compte 001 en recettes d'investissement du budget primitif 2023.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,



Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND